



Notre objectif primordial : La sécurité dans votre collectivité

La raison d'être d'Enbridge est d'alimenter la qualité de vie de millions de personnes à l'échelle de l'Amérique du Nord. La sécurité des collectivités à proximité de nos chantiers et installations et des personnes qui vivent et travaillent le long de notre réseau demeure notre plus grande priorité.

Le programme de sécurité dans les collectivités d'Enbridge à l'intention des premiers intervenants prévoit des subventions aux organismes d'intervention d'urgence qui servent les collectivités situées dans un rayon de 20 kilomètres (au Canada) ou de 10 milles (aux États-Unis) de nos installations. Les demandes de subventions à l'intention des premiers intervenants sont désormais exclusivement sur invitation et exigent une demande complète distincte.

Admissibilité aux subventions du programme de sécurité dans les collectivités

Des subventions à concurrence de 7 500 \$ pour l'achat d'équipement de sécurité, la formation professionnelle ou les programmes éducatifs sont offerts aux organismes tels que les :

- Services d'incendie
- Services médicaux et de secours d'urgence
- Organismes de gestion des urgences
- Centres 9-1-1
- Services ambulanciers
- Organismes responsables de l'application de la loi



À quoi les subventions peuvent-elles servir?

Les demandes seront examinées pour le financement de matériel tel que ce qui suit : glissoires de sauvetage, mousse extinctrice, matériel de lutte contre les incendies, technologies de communications et de formation, équipement de protection personnelle (EPP), embarcations, VTT, véhicules, lampes de poche, défibrillateur externe automatisé (DEA) ou formation sur les matières dangereuses (HAZMAT) ou formation connexe.

Les demandes non admissibles comprennent celles qui concernent : les coûts d'exploitation des installations; les armes à feu et les fournitures; les gilets pare-balles; les pistolets Taser; les panneaux routiers; les appareils K-9; les caméras corporelles; les appareils d'enregistrement et l'équipement de contrôle des foules.

Quand et comment présenter une demande?

Les demandes de subventions à l'intention des premiers intervenants dans le cadre du programme de sécurité dans les collectivités sont sur invitation seulement, et les organismes invités à présenter une demande recevront par courriel un lien vers la demande. Une invitation ne garantit pas l'obtention d'un financement.

Le délai est le 31 mars pour la revue du printemps et le 30 septembre pour la revue de l'automne.

Les organismes qui présentent une demande peuvent s'attendre à être informés des décisions en matière de financement dans un délai d'environ six semaines suivant l'examen.

En tant qu'entreprise citoyenne responsable, Enbridge exige que les organismes qui reçoivent du financement présentent un rapport final qui résume comment la subvention a contribué à rehausser la sécurité dans les collectivités. La présentation d'un rapport final est une exigence d'admissibilité à des subventions subséquentes.

Pour nous joindre

Si vous avez des questions au sujet des subventions à l'intention des premiers intervenants dans le cadre du programme de sécurité dans les collectivités d'Enbridge, veuillez consulter notre site Web ou communiquer avec nous :

Courriel : fuelingfutures@enbridge.com
Site Web : fr.enbridge.com